TRIBUNAL de COMMERCE-CHAMBERY

DEPOT du - 8 JAN. 2009

N° 2800125 Le Greffier,

(1965B50056)

LES MONTAGNES DE L'ARC
Société d'Aménagement et d'Exploitation des Arcs
Société Anonyme au capital social de 17.756.460 Euros
Siège social : Chalet des Villards - Arc 1800 -
73700 BOURG SAINT MAURICE
R.C.S. : ALBERTVILLE B 076 520 568

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 12 Décembre 2008

L'an deux mille huit
Et le douze décembre
A neuf heures trente

Les Administrateurs de la société "LES MONTAGNES DE L'ARC" se sont réunis dans les locaux administratifs de CDA-DS, à Macôt, sur convocation du Président.

SONT PRÉSENTS OU REPRESENTES ET ONT ÉMARGÉ LE REGISTRE DE PRÉSENCE :

- Monsieur Bernard CHAPUIS	Président Directeur Général
- Monsieur Jacques FRANCOIS	Administrateur
- la « SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA STATION DE LA PLAGNE » représentée par Monsieur Bernard CHANCEL	Administrateur
- La société « COMPAGNIE DES ALPES-DOMAINE SKIABLE » représentée par Monsieur Roland DIDIER	Administrateur

EST ABSENT ET EXCUSE :

- Monsieur Roger GODINO	Administrateur

Le Cabinet MAZARS et GUERARD, Commissaire aux comptes, dûment convoqué par courrier R avec AR, est absent et excusé t.

Représentants du Comité d'Entreprise

Madame Béatrice NOLLET, titulaire, est présente

Assistent également à la séance, sans voix délibérative :
Pierre GONTHIER
Laurent CHELLE – Directeur Général adjoint
Antoine MENNESSON – Directeur Administratif et financier
Isabelle CHEVALIER – secrétaire de séance

L'ordre du jour est le suivant :

....

2. Démission de la SELALP de son poste d'Administrateur – Nomination par cooptation d'un remplaçant

...

DEUXIEME DECISION

Le Conseil d'administration prend acte de la démission de la SELALP de son poste d'Administrateur à compter du 20 octobre 2008 et décide de nommer par cooptation en remplacement et sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée générale ordinaire :

Monsieur Pierre GONTHIER
Demeurant Le Mazôt – Courbaton – ARC 1600 – 73700 BOURG SAINT MAURICE

Pour la durée restant à courir du mandat de la SELALP, soit jusqu'à l'approbation des comptes clos au 30 septembre 2008.

Monsieur Pierre GONTHIER remercie les membres du Conseil de leur confiance en le nommant à ces fonctions qu'il accepte. Il déclare en outre n'être frappé par aucune incompatibilité prévue par la Loi.

Cette décision est adoptée à l'unanimité. Monsieur Pierre GONTHIER ne prenant pas part au vote

BC

TROISIEME DECISION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un extrait ou d'un original des présentes en vue d'accomplir les formalités découlant de la décision ci-dessus.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

...

Ainsi fait et délibéré

Pour extrait